



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 190121 Conseil  
Déclaration de politique communale  
2019-2024**

**Séance du 21 JANVIER 2019**

Présents : Monsieur Pascal TAVIER, Bourgmestre.  
Mmes et MM. VANCOMPERNOLLE, DE BLAERE,  
DRUINE, DEMEURE, et VANNEVEL, Echevins.  
Monsieur Romuald BUCKENS, Président du CPAS  
Mmes et MM. DUPONT, KNAEPEN, COPPEE,  
KAIRET-COLIGNON, LUKALU, LIPPE,  
NICOLAY, PIRSON, MARTIN, NEIRYNCK,  
PIGEOLET, LEMAIRE, DE COSTER, ZUNE,  
GOOR, STIEMAN, ROUSSEAU, THIELENS,  
Conseillers communaux.  
Monsieur Gilles CUSTERS, Directeur général.

---

**S.P. n° 4 - CONSEIL COMMUNAL – Déclaration de politique communale 2019-2024 – Adoption –  
Décision**

---

Le Conseil Communal, en séance publique ;

Vu le code de la démocratie locale et de la décentralisation, notamment l'article L1123-27 § 1<sup>er</sup> ;

Considérant que le Collège communal doit, dans les deux mois après la désignation des échevins, soumettre au Conseil communal une Déclaration de politique communale couvrant la durée de son mandat et comportant au moins les principaux projets politiques ainsi qu'un volet budgétaire reprenant les grandes orientations en la matière ;

Vu la Déclaration de politique communale 2019-2024 soumise par le Collège communal au Conseil communal ;

Considérant la présentation de cette Déclaration de politique communale 2019-2024 par le Bourgmestre et les répliques des groupes MR, ECOLO et PP ;

Pour ces motifs,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE, par 15 voix pour et 10 contre (KNAEPEN, KAIRET-COLIGNON, COPPEE, GOOR, ROUSSEAU, THIELENS, NICOLAY, PIRSON, STIEMAN, DE COSTER) :**

**Article 1**

D'adopter la Déclaration de politique communale 2019-2024 telle que reprise ci-après :

**Déclaration de politique communale de 2019 à 2024.**

La déclaration de politique communale pour les prochaines années que nous vous soumettons aujourd'hui est le résultat d'une réflexion commune s'appuyant sur nos analyses respectives en vue de l'échéance électorale d'octobre 2018 mais aussi le fruit de nos diverses rencontres avec les services et opérateurs communaux afin de garantir la meilleure assurance aux ambitions et projets que nous esquissons.

Elle rencontre également un grand nombre d'objectifs que partagent d'autres partis de notre Conseil communal.



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 190121 Conseil  
Déclaration de politique communale  
2019-2024**

**Séance du 21 JANVIER 2019**

Présents : Monsieur Pascal TAVIER, Bourgmestre.  
Mmes et MM. VANCOMPERNOLLE, DE BLAERE,  
DRUINE, DEMEURE, et VANNEVEL, Echevins.  
Monsieur Romuald BUCKENS, Président du CPAS  
Mmes et MM. DUPONT, KNAEPEN, COPPEE,  
KAIRET-COLIGNON, LUKALU, LIPPE,  
NICOLAY, PIRSON, MARTIN, NEIRYNCK,  
PIGEOLET, LEMAIRE, DE COSTER, ZUNE,  
GOOR, STIEMAN, ROUSSEAU, THIELENS,  
Conseillers communaux.  
Monsieur Gilles CUSTERS, Directeur général.

---

**S.P. n° 4 - CONSEIL COMMUNAL – Déclaration de politique communale 2019-2024 – Adoption –  
Décision**

---

Nos réflexions s'appuient aussi sur deux enjeux sociétaux qui nous apparaissent aujourd'hui majeurs pour les citoyens : la protection de notre environnement, tout particulièrement l'enjeu climatique, et le maintien d'une société qui assure l'équité sociale.

Notre ligne de conduite pour les années à venir se décline en 13 chapitres au sein desquels sont décrites nos ambitions qu'il sera possible de suivre et d'évaluer. L'objectif est d'atteindre ces ambitions en maintenant une fiscalité juste, équilibrée et modérée.

**DÉMOCRATIE, PARTICIPATION ET CITOYENNETÉ.**

*Nous avons choisi d'ouvrir nos priorités sur la participation citoyenne : une commune ne peut se construire sans le concours de ses habitants, de leurs sensibilités et de leurs activités. Nous souhaitons proposer aux Pont-à-Cellois de prendre part, de façon encore plus importante, au développement de leur cadre de vie, en veillant aux possibilités des nouvelles technologies et en s'appuyant sur les qualités de l'important tissu associatif de notre territoire.*

**Nos ambitions :**

Proposer des budgets participatifs pour la réalisation de projets de proximité.

Organiser des rencontres régulières avec les citoyens et de consultations autour des projets structurants de la commune (espaces verts et publics, aménagements routiers, actions de sensibilisation, etc.).

Aménager des espaces de convivialité à l'aide de mobiliers urbains.

Etablir un guichet spécifiquement réservé au tissu associatif et à leurs activités.

Développer l'organisation d'un accueil des nouveaux habitants prenant la forme d'une documentation spécifique et d'une journée d'accueil.

Sensibiliser à la citoyenneté pour tous les élèves des écoles primaires.



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 190121 Conseil  
Déclaration de politique communale  
2019-2024**

**Séance du 21 JANVIER 2019**

Présents : Monsieur Pascal TAVIER, Bourgmestre.  
Mmes et MM. VANCOMPERNOLLE, DE BLAERE,  
DRUINE, DEMEURE, et VANNEVEL, Echevins.  
Monsieur Romuald BUCKENS, Président du CPAS  
Mmes et MM. DUPONT, KNAEPEN, COPPEE,  
KAIRET-COLIGNON, LUKALU, LIPPE,  
NICOLAY, PIRSON, MARTIN, NEIRYNCK,  
PIGEOLET, LEMAIRE, DE COSTER, ZUNE,  
GOOR, STIEMAN, ROUSSEAU, THIELENS,  
Conseillers communaux.  
Monsieur Gilles CUSTERS, Directeur général.

---

**S.P. n° 4 - CONSEIL COMMUNAL – Déclaration de politique communale 2019-2024 – Adoption –  
Décision**

---

**PLAN CLIMAT 2030 DÉVELOPPEMENT DURABLE.**

*Impulser, au niveau local, les petits changements du quotidien qui généreront les grands changements en faveur d'un environnement durable. Notre vision est de concrétiser à l'échelle de notre territoire les objectifs de la Convention des Maires : 27% de renouvelable, -27% d'énergies fossiles, -40% de gaz à effets de serre.*

**Nos ambitions :**

Poursuivre les audits énergétiques des bâtiments communaux (administratifs, culturels, écoles,...).

Etudier la faisabilité de placement des panneaux solaires sur les infrastructures communales.

Soutenir les initiatives visant l'amélioration de la production énergétique (isolation, rénovation,...).

Encourager au niveau communal l'achat de véhicules protégeant au maximum l'environnement (diminution des émissions de CO2 via des solutions alternatives).

Rendre l'éclairage public plus performant et moins énergivore.

**DES MESURES SOCIALES FORTES, UNE AIDE TOUT AU LONG DE LA VIE.**

*Depuis la naissance jusqu'en fin de vie, la commune est votre relais premier. Nous voulons qu'elle soit, à tout âge de la vie, une vraie source d'accompagnement pour tous les besoins du quotidien (santé, maintien à domicile, etc.).*

**Nos ambitions :**

Viser la création d'un contrat local de santé visant à mettre en place des activités adaptées pour lutter contre la sédentarité et aider les personnes qui reprennent une activité sportive.



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 190121 Conseil  
Déclaration de politique communale  
2019-2024**

**Séance du 21 JANVIER 2019**

Présents : Monsieur Pascal TAVIER, Bourgmestre.  
Mmes et MM. VANCOMPERNOLLE, DE BLAERE,  
DRUINE, DEMEURE, et VANNEVEL, Echevins.  
Monsieur Romuald BUCKENS, Président du CPAS  
Mmes et MM. DUPONT, KNAEPEN, COPPEE,  
KAIRET-COLIGNON, LUKALU, LIPPE,  
NICOLAY, PIRSON, MARTIN, NEIRYNCK,  
PIGEOLET, LEMAIRE, DE COSTER, ZUNE,  
GOOR, STIEMAN, ROUSSEAU, THIELENS,  
Conseillers communaux.  
Monsieur Gilles CUSTERS, Directeur général.

---

**S.P. n° 4 - CONSEIL COMMUNAL – Déclaration de politique communale 2019-2024 – Adoption –  
Décision**

---

Développer des ateliers sur l'alimentation et sur les autres thématiques de la santé en collaboration avec des professionnels du milieu.

Officialiser le label Handicity.

Conforter la politique de soutien à domicile, notamment via la promotion du sport et la culture pour les Aînés.

Lutter contre l'isolement en encourageant par exemple les activités intergénérationnelles.

Soutenir les initiatives d'implémentation de centres d'accueil de jour.

**LE LOGEMENT, UN DROIT FONDAMENTAL.**

*Avec l'emploi, l'accès à un logement de qualité constitue l'un des vecteurs majeurs d'émancipation et de réalisation de tout un chacun. Il reste difficile aujourd'hui, pour les jeunes, de se loger à Pont-à-Celles.*

Nos ambitions :

Conforter notre rôle de moteur du changement au sein de notre société de logement public.

Favoriser la mixité en veillant à introduire du logement public au cœur des quartiers où il y en a peu et du logement moyen dans les quartiers de logements sociaux .

Négocier avec les promoteurs immobiliers de sorte que 10% des constructions d'ensembles immobiliers soient réservés à du logement public.

Soutenir l'émergence des nouvelles formes d'habitat dans le respect des normes et amplifier l'action de notre agence immobilière sociale.



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 190121 Conseil  
Déclaration de politique communale  
2019-2024**

**Séance du 21 JANVIER 2019**

Présents : Monsieur Pascal TAVIER, Bourgmestre.  
Mmes et MM. VANCOMPERNOLLE, DE BLAERE,  
DRUINE, DEMEURE, et VANNEVEL, Echevins.  
Monsieur Romuald BUCKENS, Président du CPAS  
Mmes et MM. DUPONT, KNAEPEN, COPPEE,  
KAIRET-COLIGNON, LUKALU, LIPPE,  
NICOLAY, PIRSON, MARTIN, NEIRYNCK,  
PIGEOLET, LEMAIRE, DE COSTER, ZUNE,  
GOOR, STIEMAN, ROUSSEAU, THIELENS,  
Conseillers communaux.  
Monsieur Gilles CUSTERS, Directeur général.

---

**S.P. n° 4 - CONSEIL COMMUNAL – Déclaration de politique communale 2019-2024 – Adoption –  
Décision**

---

Favoriser les achats groupés (électricité, gaz, pellets,...) à l'échelle supracommunale.

**PROPRETÉ, AGRICULTURE ET AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE.**

*Notre cadre de vie, dans son écrin de verdure, est véritablement magnifique. Il est essentiel de le préserver et de le protéger, tant en œuvrant dans une action globale en faveur de l'environnement et de l'enjeu climatique, tant en améliorant le cadre de vie des Pont-à-Cellois pour un mieux-être.*

Nos ambitions :

Poursuivre et amplifier la dynamique famille 0 déchet en sensibilisant l'ensemble de la population, les écoles, les associations, les commerces, etc.

Renforcer la cellule spécifiquement dédiée à l'amélioration du cadre de vie et à la propreté.

Développer une politique d'alimentation saine, valoriser et soutenir les productions locales favorisant nos objectifs environnementaux.

Activer, en concertation avec les agriculteurs et les citoyens, une politique volontariste axée sur la prévention de l'usage des pesticides, la lutte contre l'érosion des sols et des inondations (création d'une plateforme de concertation au premier semestre 2019 et vote d'un règlement en 2019).

Promouvoir un tourisme local orienté sur le respect de l'environnement et qui mette en avant les richesses du terroir et du patrimoine historique.

**MOBILITÉ.**

*Nous voulons renverser la dynamique du «tout à la voiture» au profit d'autres habitudes de mobilité. Plus de piétons et de vélos, plus de sécurité routière pour tous les usagers. Si le développement*



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 190121 Conseil  
Déclaration de politique communale  
2019-2024**

**Séance du 21 JANVIER 2019**

Présents : Monsieur Pascal TAVIER, Bourgmestre.  
Mmes et MM. VANCOMPERNOLLE, DE BLAERE,  
DRUINE, DEMEURE, et VANNEVEL, Echevins.  
Monsieur Romuald BUCKENS, Président du CPAS  
Mmes et MM. DUPONT, KNAEPEN, COPPEE,  
KAIRET-COLIGNON, LUKALU, LIPPE,  
NICOLAY, PIRSON, MARTIN, NEIRYNCK,  
PIGEOLET, LEMAIRE, DE COSTER, ZUNE,  
GOOR, STIEMAN, ROUSSEAU, THIELENS,  
Conseillers communaux.  
Monsieur Gilles CUSTERS, Directeur général.

---

**S.P. n° 4 - CONSEIL COMMUNAL – Déclaration de politique communale 2019-2024 – Adoption –  
Décision**

---

*d'aménagements ou d'infrastructures est essentiel à cet objectif, la participation des citoyens demeure la condition de base de cet objectif ; la sensibilisation sera l'un des moteurs de cette politique.*

Nos ambitions :

Convertir, en zones 30 ou en zones semi-piétonnières, les noyaux les plus densément urbanisés, notamment autour des écoles, chaque fois que cela est possible pour plus de sécurité pour les piétons et les vélos.

Intégrer un aménagement de voies lentes (trottoirs, pistes cyclables, ...) à tout projet de rénovation.

Adopter un plan communal de mobilité axé sur le covoiturage et le report modal (trains, TEC, mobilité douce) ainsi que sur les usagers faibles.

Actualiser l'Atlas des Chemins et assurer le meilleur maillage, et la plus grande visibilité de nos cheminements lents, en veillant à plus grande accessibilité des différentes catégories d'usagers lents.

Encourager la mobilité partagée (voiture partagée, vélos partagés, autopartage entre voisins) et installer des emplacements de stationnement qui y sont spécifiquement réservés.

**ÉCONOMIE ET EMPLOI.**

*Au cœur de la Wallonie, à la croisée de nombreux axes, Pont-à-Celles est idéalement située pour les candidats entrepreneurs. Le développement économique est essentiel à pérennisation du commerce local, lui-même garant d'un cadre de vie dynamique pour les Pont-à-cellois.*

Nos ambitions :

Activer l'étude de la création d'une zone d'activité pour accueillir des TPE et PME idéalement localisée et sans impact sur le cadre de vie des citoyens.



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 190121 Conseil  
Déclaration de politique communale  
2019-2024**

**Séance du 21 JANVIER 2019**

Présents : Monsieur Pascal TAVIER, Bourgmestre.  
Mmes et MM. VANCOMPERNOLLE, DE BLAERE,  
DRUINE, DEMEURE, et VANNEVEL, Echevins.  
Monsieur Romuald BUCKENS, Président du CPAS  
Mmes et MM. DUPONT, KNAEPEN, COPPEE,  
KAIRET-COLIGNON, LUKALU, LIPPE,  
NICOLAY, PIRSON, MARTIN, NEIRYNCK,  
PIGEOLET, LEMAIRE, DE COSTER, ZUNE,  
GOOR, STIEMAN, ROUSSEAU, THIELENS,  
Conseillers communaux.  
Monsieur Gilles CUSTERS, Directeur général.

---

**S.P. n° 4 - CONSEIL COMMUNAL – Déclaration de politique communale 2019-2024 – Adoption –  
Décision**

---

Dans le cadre de la réhabilitation du grand hall de l'Arsenal, favoriser des espaces dédiés à l'activité économique et y inclure un outil de développement favorisant l'entrepreneuriat.

Veiller au développement local via la mise en réseau des acteurs économiques et institutionnels à l'échelle locale et régionale, tant dans une logique de développement que de leur promotion sur le territoire.

**ENSEIGNEMENT, ENFANCE ET FAMILLE.**

*La qualité de l'enseignement communal est notre priorité absolue. Nous avons énormément investi dans le parc scolaire pour offrir un cadre optimal d'apprentissage. Nous irons plus loin en visant un enseignement toujours plus qualitatif et tendant vers la gratuité scolaire.*

*Avant et après l'école, nous prenons soin de vos enfants. A la crèche, ou au travers des nombreuses possibilités de l'accueil temps libre, autant de temps pendant lequel vos enfants bénéficient d'un encadrement professionnel.*

Nos ambitions :

Lutter contre le décrochage via la détection rapide des difficultés d'apprentissage et la remédiation immédiate, en particulier pour la lecture et l'écriture.

Réduire les frais scolaires, notamment ceux liés aux déplacements organisés dans le cadre des activités pédagogiques.

Favoriser les initiatives d'apprentissage précoce des langues étrangères et sensibiliser les élèves de 5e et 6e primaires aux métiers manuels, à l'artisanat.

Intégrer les nouveaux supports pédagogiques (tablettes, tableaux interactifs,...) dans les classes, avec une attention particulière aux enfants à besoins spécifiques (dyslexie, dyscalculie, etc.).



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 190121 Conseil  
Déclaration de politique communale  
2019-2024**

**Séance du 21 JANVIER 2019**

Présents : Monsieur Pascal TAVIER, Bourgmestre.  
Mmes et MM. VANCOMPERNOLLE, DE BLAERE,  
DRUINE, DEMEURE, et VANNEVEL, Echevins.  
Monsieur Romuald BUCKENS, Président du CPAS  
Mmes et MM. DUPONT, KNAEPEN, COPPEE,  
KAIRET-COLIGNON, LUKALU, LIPPE,  
NICOLAY, PIRSON, MARTIN, NEIRYNCK,  
PIGEOLET, LEMAIRE, DE COSTER, ZUNE,  
GOOR, STIEMAN, ROUSSEAU, THIELENS,  
Conseillers communaux.  
Monsieur Gilles CUSTERS, Directeur général.

---

**S.P. n° 4 - CONSEIL COMMUNAL – Déclaration de politique communale 2019-2024 – Adoption –  
Décision**

---

Veiller au bien être à l'école, tant pour les enseignants que pour les enfants en introduisant peu à peu des techniques de yoga, de méditation ou de relaxation.

Continuer à garantir un nombre de places d'accueil suffisant réservées à la petite enfance.

Maintenir la gratuité des heures de garderies et renforcer l'offre d'activités extrascolaires à coût limité pour les familles.

Adapter aussi en conséquence le règlement relatif aux locations de nos salles communales pour faciliter l'organisation de stages pendant les vacances.

Intensifier les partenariats pour promouvoir les bonnes habitudes alimentaires dès le plus jeune âge.

**JEUNESSE, CULTURE ET SPORT.**

*Au cœur de notre politique culturelle et sportive, on retrouve d'abord et avant tout la jeunesse de notre commune. Culture, sport et organisation de jeunesse au sens large sont les seconds leviers d'émancipation après l'enseignement.*

Nos ambitions :

Pour consolider un pôle culturel fort, développer, dans le prolongement du Centre culturel, les activités de la Maison rurale notamment autour des médias, du développement de l'esprit critique

Encourager le Centre culturel qui se veut un véritable terrain de participation citoyenne (avec un travail accru sur l'implication des jeunes), de dynamisme associatif et d'émergence de toute forme d'expression culturelle.

Obtenir le statut de Centre Sportif local intégré pour notre Hall des Sports afin d'en faire une Maison du sport, véritable guichet unique en matière de sports ; la structure veillera e.a. tant au soutien qu'à la





**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 190121 Conseil  
Déclaration de politique communale  
2019-2024**

**Séance du 21 JANVIER 2019**

Présents : Monsieur Pascal TAVIER, Bourgmestre.  
Mmes et MM. VANCOMPENOLLE, DE BLAERE,  
DRUINE, DEMEURE, et VANNEVEL, Echevins.  
Monsieur Romuald BUCKENS, Président du CPAS  
Mmes et MM. DUPONT, KNAEPEN, COPPEE,  
KAIRET-COLIGNON, LUKALU, LIPPE,  
NICOLAY, PIRSON, MARTIN, NEIRYNCK,  
PIGEOLET, LEMAIRE, DE COSTER, ZUNE,  
GOOR, STIEMAN, ROUSSEAU, THIELENS,  
Conseillers communaux.  
Monsieur Gilles CUSTERS, Directeur général.

---

**S.P. n° 4 - CONSEIL COMMUNAL – Déclaration de politique communale 2019-2024 – Adoption –  
Décision**

---

promotion de l'offre sportive associative.

Améliorer nos infrastructures sportives bâties et améliorer leur disponibilité.

Maintenir les chèques sport, participer à la journée du sport de la FWB, créer une journée et des mercredis du sport pour les 4 à 8 ans.

Développer les espaces et parcours en plein air.

Faciliter l'accès des espaces communaux aux associations locales.

**MEDIAS ET NOUVELLES TECHNOLOGIES.**

*Nouvelles technologies et nouveaux médias sont une évidence pour beaucoup mais leur appréhension reste au cœur de tous les débats. Au niveau local, nous voulons en faire une opportunité pour le service au citoyen et en développer l'accessibilité.*

Nos ambitions :

Continuer de développer une e-commune performante avec toujours plus d'accessibilité et de démarches administratives possibles en ligne et présenter des outils numériques pour favoriser la participation citoyenne, l'information générale et la promotion des activités associatives et entrepreneuriales existantes.

Développer une expérience de WIFI accessible à tous sur le site du Prieuré, associée à un espace public numérique au sein de la nouvelle Bibliothèque où les priorités seront axées sur la formation numérique, le développement de l'esprit critique et l'usage éthique d'internet et des réseaux sociaux.

Soutenir les activités de la bibliothèque dans ses nouvelles infrastructures, lui permettant la plus grande ouverture vers les citoyens, les associations, les écoles, etc.



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 190121 Conseil  
Déclaration de politique communale  
2019-2024**

**Séance du 21 JANVIER 2019**

Présents : Monsieur Pascal TAVIER, Bourgmestre.  
Mmes et MM. VANCOMPERNOLLE, DE BLAERE,  
DRUINE, DEMEURE, et VANNEVEL, Echevins.  
Monsieur Romuald BUCKENS, Président du CPAS  
Mmes et MM. DUPONT, KNAEPEN, COPPEE,  
KAIRET-COLIGNON, LUKALU, LIPPE,  
NICOLAY, PIRSON, MARTIN, NEIRYNCK,  
PIGEOLET, LEMAIRE, DE COSTER, ZUNE,  
GOOR, STIEMAN, ROUSSEAU, THIELENS,  
Conseillers communaux.  
Monsieur Gilles CUSTERS, Directeur général.

---

**S.P. n° 4 - CONSEIL COMMUNAL – Déclaration de politique communale 2019-2024 – Adoption –  
Décision**

---

**SÉCURITÉ.**

*Le premier droit des citoyens doit être pensé de manière transversale : sécurité d'existence des personnes, sécurité routière mais aussi cadre de vie. Ces deux derniers aspects en appellent directement à un effort collectif de la part de tous les citoyens.*

Nos ambitions :

En matière de sécurité routière, investir dans la prévention (rénovation de trottoirs, zones semi-piétonnes, aménagements routiers, etc.) mais aussi dans la répression via l'acquisition d'un nouveau modèle de radar très performant. Une attention particulière sera portée aux zones scolaires.

Maximiser la présence de policiers issus de tous les services sur le terrain et soutenir leurs actions pour continuer de faire baisser les chiffres de la criminalité, particulièrement les vols.

Porter une attention particulière à l'accueil, l'écoute et l'accompagnement des victimes ainsi qu'à l'information des actions de notre zone de Police.

En collaboration avec les autres communes de la zone, installer des caméras aux entrées stratégiques de l'entité.

Prévenir et réprimer les atteintes au cadre de vie.

**BIEN-ETRE ANIMAL.**

*Parallèlement aux législations régissant le bien-être animal, nous devons agir sur notre territoire.*

Nos ambitions :

Mettre en place une cellule d'étude avec des acteurs de terrain pour évoquer notamment la thématique des animaux errants, le passage des batraciens, ...



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 190121 Conseil  
Déclaration de politique communale  
2019-2024**

**Séance du 21 JANVIER 2019**

Présents : Monsieur Pascal TAVIER, Bourgmestre.  
Mmes et MM. VANCOMPERNOLLE, DE BLAERE,  
DRUINE, DEMEURE, et VANNEVEL, Echevins.  
Monsieur Romuald BUCKENS, Président du CPAS  
Mmes et MM. DUPONT, KNAEPEN, COPPEE,  
KAIRET-COLIGNON, LUKALU, LIPPE,  
NICOLAY, PIRSON, MARTIN, NEIRYNCK,  
PIGEOLET, LEMAIRE, DE COSTER, ZUNE,  
GOOR, STIEMAN, ROUSSEAU, THIELENS,  
Conseillers communaux.  
Monsieur Gilles CUSTERS, Directeur général.

---

**S.P. n° 4 - CONSEIL COMMUNAL – Déclaration de politique communale 2019-2024 – Adoption –  
Décision**

---

Négocier avec la zone de police la mise à disposition d'un « agent de contact ».

**VOIRIES, TRAVAUX, BATIMENTS.**

*Un des atouts de notre commune est la qualité de son espace public.*

Nos ambitions :

Renforcer la politique d'entretien systématique de nos voiries sur fonds propres.

Optimaliser le dossier du Plan d'Investissement Communal.

Veiller à la diminution du coût énergétique des bâtiments communaux.

Susciter les partenariats (Igretec).

Poursuivre les travaux d'égouttage.

**Déclaration de politique communale « 2019-2024 » - Orientations budgétaires.**

Au moment de la présente déclaration de politique communale, des indications budgétaires sont utiles. Pour ce, il importe de prendre conscience des éléments suivants :

**- La balise d'emprunts :**

Une balise d'emprunts fonction du nombre d'habitants est déterminée par la tutelle. Ce seuil ne peut être dépassé. Il est bon de rappeler que ladite balise intègre aussi les emprunts d'autres entités comme le CPAS.

- 2017 : la balise était de 180 € (au budget initial, nous étions à 149,21 €)

- 2018 : la balise était de 180 € (au budget initial, nous étions à 122,44 €)

- 2019 : la balise est de 200 € (au budget initial, nous sommes à 76.25 €)



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 190121 Conseil  
Déclaration de politique communale  
2019-2024**

**Séance du 21 JANVIER 2019**

Présents : Monsieur Pascal TAVIER, Bourgmestre.  
Mmes et MM. VANCOMPERNOLLE, DE BLAERE,  
DRUINE, DEMEURE, et VANNEVEL, Echevins.  
Monsieur Romuald BUCKENS, Président du CPAS  
Mmes et MM. DUPONT, KNAEPEN, COPPEE,  
KAIRET-COLIGNON, LUKALU, LIPPE,  
NICOLAY, PIRSON, MARTIN, NEIRYNCK,  
PIGEOLET, LEMAIRE, DE COSTER, ZUNE,  
GOOR, STIEMAN, ROUSSEAU, THIELENS,  
Conseillers communaux.  
Monsieur Gilles CUSTERS, Directeur général.

---

**S.P. n° 4 - CONSEIL COMMUNAL – Déclaration de politique communale 2019-2024 – Adoption –  
Décision**

---

**- Maîtrise de la dette :**

En matière d'emprunts, il ne suffit évidemment pas de se limiter au respect du seuil de la balise. En effet, il importe aussi de veiller à la relative stabilité de la charge de dettes qui constitue une dépense du budget ordinaire. Ce dernier devant naturellement être à l'équilibre.

A ce sujet, à ce jour et sans nouveau emprunt, la charge annuelle des emprunts s'établit comme suit :

- 2017 : 2.201.806 €
- 2018 : 2.301.847 €
- 2019 : 2.648.732 €
- 2020 : 2.703.760 €
- 2021 : 2.646.962 €
- 2022 : 2.533.370 €
- 2023 : 2.415.047 €
- 2024 : 2.177.138 €

**- Les fonds propres :**

Les fonds propres proviennent des ventes au sein du patrimoine communal. En 2016 et 2017, des ventes ont été réalisées, contrairement à 2018. Dès lors, pour l'année 2019, les fonds propres sont très réduits. Une vente en 2019 permettrait une augmentation des fonds propres qui pourraient être utilisés en 2020.

**- Les subsides :**

Les subsides sont indispensables aux investissements.

En synthèse, il faut retenir une prudence par rapport à la dette, l'absolue nécessité des subsides (l'issue des élections en mai 2019 influera les orientations) et l'importance de céder un patrimoine obsolète.

Des orientations budgétaires plus affinées seront présentées dans les prochaines semaines via le Programme Stratégique Transversal (PST).



**COMMUNE  
DE  
PONT-A-CELLES**

**Réf doc : SC CC 190121 Conseil  
Déclaration de politique communale  
2019-2024**

**Séance du 21 JANVIER 2019**

Présents : Monsieur Pascal TAVIER, Bourgmestre.  
Mmes et MM. VANCOMPERNOLLE, DE BLAERE,  
DRUINE, DEMEURE, et VANNEVEL, Echevins.  
Monsieur Romuald BUCKENS, Président du CPAS  
Mmes et MM. DUPONT, KNAEPEN, COPPEE,  
KAIRET-COLIGNON, LUKALU, LIPPE,  
NICOLAY, PIRSON, MARTIN, NEIRYNCK,  
PIGEOLET, LEMAIRE, DE COSTER, ZUNE,  
GOOR, STIEMAN, ROUSSEAU, THIELENS,  
Conseillers communaux.  
Monsieur Gilles CUSTERS, Directeur général.

---

**S.P. n° 4 - CONSEIL COMMUNAL – Déclaration de politique communale 2019-2024 – Adoption –  
Décision**

---

**Article 2**

De publier cette Déclaration de politique communale conformément à l'article L1133-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, pendant une durée de 10 jours au moins.

Cette Déclaration de politique communale fera également l'objet d'une information dans le bulletin communal et sera mis à disposition de la population sur le site internet communal.

**Article 3**

De transmettre copie de la présente délibération et de la Déclaration de politique communale 2019-2024 :

- au Directeur général
- au service Secrétariat ;
- à la Chargée de communication ;
- aux divers responsables de services.

Ainsi fait en séance, date que dessus.

**PAR LE CONSEIL**

**Le Directeur général,  
(s) G. CUSTERS.**

**Le Président,  
(s) P. TAVIER.**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Directeur général,**

**Le Bourgmestre,**

**G. CUSTERS.**

**P. TAVIER.**